

«Les enfants nous regardent:

Notre force c'est **EUX**Leur rempart c'est **NOUS**.»

Nous ne devons pas avoir peur de la vérité mais du mensonge.

L'inacceptable peut parfois rendre une vérité difficilement accessible à notre entendement.

Pouvons-nous continuer à protéger nos enfants si nous ne pouvons affronter cette réalité qui tente de s'imposer? Cette réalité laissant planer des menaces pouvant nuire gravement à leur santé?

Cette réalité se nomme:

L'éducation à la sexualité des enfants

(Éducation pour laquelle, l'ancien ministre de la santé, Pap Ndiaye, a déclaré vouloir en faire la priorité de l'école.)

Les enfants n'ont pas de sexualité, ils ont une sensorialité et cela n'est en rien à mettre en commun avec la sexualité chez l'adolescent et chez l'adulte. Pourquoi chercher à les sexualiser?

En moyenne, de l'âge de 5 à 10 ans, le processus normal du développement chez l'enfant met en latence ses pulsions sexuelles, ce qui favorise ses capacités d'apprentissages nécessaires à l'acquisition des connaissances indispensables à la construction de sa personnalité qui en feront un adulte responsable, intégré dans la société.

L'École a un devoir d'instruction, mais n'a pas pour rôle de diffuser des idéologies.

(En maternelles et cours élémentaires, les enfants doivent apprendre des savoirs académiques et non subir un viol psychique.)

À l'école on ne nuit pas à l'enfant!

Aucune donnée scientifique ne prouve que parler de sexualité, de genre ou d'orientation sexuelle à des enfants en maternelle ou en cours élémentaires, permet de les aider dans leur développement psycho-affectif, ni même dans une future acceptation de leur orientation sexuelle. Au contraire, il est prouvé que parler de sexualité trop tôt à des enfants peut avoir des risques très importants à la fois sur leur développement psycho-affectif, sur leur processus identificatoire et sur leur vie intime future.

Un rappel historique:

Un programme d'éducation à la sexualité a commencé en France en **1973**. Il ne concernait que les lycéens et restait facultatif. Le contenu traitait de la contraception et des maladies sexuellement transmissibles.

En **2001**, 3 séances minimum sont rendues obligatoires à l'école. L'objectif est de protéger les enfants des risques d'abus sur eux-mêmes, par des mineurs et par des adultes (10 % des enfants sont abusés sexuellement, soit 2 à 3 élèves par classe). Les objectifs de cette prévention comportent les principes fondamentaux: la sexualité est interdite entre un adulte et un enfant, la sexualité est interdite entre des personnes de la même famille, la sexualité sans consentement est un délit puni par la loi, la sexualité relève de l'intime (chacun a son rythme), la sexualité, c'est en privé (en public, c'est un délit), La majorité sexuelle (aptitude à consentir) est fixée en France à 15 ans.

En **2013**, est signée une convention interministérielle entre le ministère de la santé et celui de l'éducation. Ont suivi un ensemble de circulaires pour adopter les standards européens de l'éducation à la sexualité, préconisés en amont par l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé). Ces standards imposent une nouvelle norme sociale, un changement de paradigme: la **sexualité positive** où est priorisé **l'apprentissage du plaisir**. l'enfant devient un sujet sexualisé à éduquer, destinataire de contenus éducatifs à caractère sexuel, par un adulte ayant autorité sur lui, sans avoir consenti,

obligé d'y assister et de prendre part, en public et ne pouvant s'y soustraire. Il s'agit d'immerger l'enfant dans la sexualité adulte par effraction de son intimité psychique.

L'OMS réfute les programmes de prévention considérant qu'ils donnent une vision négative de la sexualité. Promouvant l'apologie du plaisir sexuel, L'OMS disqualifie la prévention (dans cette nouvelle matrice d'enseignement, l'OMS affirme, entre autres, que le sexe apaise les tensions et qu'au contraire l'amour les provoque.)

Dès **2017**, année de mise en application de ce programme, des pédopsychiatres, après avoir évalué et constaté des traumatismes en lien avec le nouvel enseignement (souvent confié à des intervenants extérieurs à l'école et adeptes de cette «idéologie»), alertent les pouvoirs publics qui n'en ont pas tenu compte et n'en tiennent toujours pas compte.

Bien au contraire, courant **2018**, Marlène Schiappa, alors secrétaire d'état chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, rappelle que les trois séances obligatoires à l'éducation à la sexualité ne sont pas régulièrement faites et que la loi doit s'imposer partout sur le territoire.

En mars dernier, SOS homophobie, Sidaction et le Planning Familial ont annoncé qu'ils allaient attaquer l'état en justice pour le contraindre à organiser ces trois séances.

Le manque de bon sens dans les politiques qui ont été menées et continuent d'être menées devrait nous inciter à rester vigilants!

Un enseignement à des pratiques sexuelles, n'est en rien compatible avec les **droits de l'enfant** et la **protection des mineurs**.

Parents, Familles, Enseignants, Citoyens... informez-vous!

<https://soseducation.org/education-sexualite-combat-essentiel>

<https://www.mamanslouves.org/notre-flyer/>

https://www.youtube.com/watch?v=ojD2g1T_Mk

<https://www.youtube.com/watch?v=5V8VcPGGujE>

https://www.sante-sexuelle.ch/assets/docs/Standards-OMS_fr.pdf

Un livre: «L'imposture des droits sexuels» d'Ariane Bilheran
(*la loi du pédophile au service du totalitarisme mondial*)

<https://www.libertecomminges.org/>

